

Réponse de la Municipalité
à l'interpellation de Mme Sandrine Schlienger
déposée le 5 septembre 2017

« La Municipalité et le City Management vont-ils épargner les commerçants de projets sans concertation tels que leur container à la place Grand-St-Jean ? »

Rappel de l'interpellation

Un container qui sert de place de jeu mobile a entièrement bouché la vue sur des commerces du 1^{er} au 25 juillet. Il a fallu deux interventions du groupe UDC auprès de la Municipalité et une lettre des commerçants et autres indépendants au Bureau des permis de construire pour faire enlever l'ouvrage trop gênant. La construction est itinérante, sa location est prévue jusqu'en novembre, sans en connaître le placement au préalable et sans permis de construire.

Le 13 juillet 2017, le 20 Minutes s'est fait l'écho de mécontentements appuyés d'au moins trois commerces de la place Grand-Saint-jean face à un container aménagé en place de jeu, déposé devant les vitrines des boutiques, sous forme de « surprise », sans permis de construire préalable et sans concertation. Une commerçante est notamment décrite comme « furax ». En raison de la configuration des lieux et du matériau du container, l'installation génère nuisances sonores importantes. Plus d'une vingtaine de cabinets du Grand-Saint-Jean orientés sur le soin, le paramédical et la psychothérapie travaillent la fenêtre ouverte durant cet été de canicules. Par ailleurs, le container sert aux sans-abris durant la nuit, de lieu d'ébats pour noctambules, ce qui pose aussi des questions de salubrité. L'UDC a alors argumenté via un mail, envoyé le 15 juillet, auprès de la Municipalité afin de faire enlever l'objet dans la semaine. Il lui a été répondu, après une semaine, que le test perdurerait encore jusqu'en août. Aussi, en 45 minutes, sept personnes habitant ou travaillant sur la place ont-elles alors signé une lettre destinée à la police déconstruction pour faire enlever le container rapidement.

Selon Mme Florence Germond, la fondation qui est censée promouvoir le commerce lausannois – le City Management – a aussi participé à ce « test pour animer la ville, y faire venir des gens et vivifier les commerces ». Nous apprenons alors que l'expérience sera ensuite testée sur la place de la Louve, et ailleurs mais sans en connaître le lieu. C'est « surprise ».

Autant l'imposition de cet engin mobile sans concertation est absurde, autant la disparition de la place de jeu de la Cité qui ne gênait personne devant le parlement est regrettable.

Introduction

Les enfants ont besoin de temps et d'espace pour jouer, inventer et partir à la découverte. La densification, notamment des centres-villes, et le développement du trafic ont réduit le nombre d'espaces verts ainsi que les lieux où les enfants peuvent circuler en toute sécurité. L'amélioration de la qualité des espaces publics constitue l'une des priorités du programme de législature 2016-2021. Consciente des multiples enjeux (santé, famille, urbanisme ou participation citoyenne) liés à l'aménagement d'espaces collectifs de proximité, comme les espaces de loisir et de détente, les aires de jeux, les places, les squares, les zones de rencontre ou les plantages et de leur contribution à l'amélioration de la qualité de vie des habitants, la Municipalité a développé une véritable politique

publique transversale des places de jeux qu'elle a présentée à votre Conseil¹. Par ailleurs l'ensemble des efforts développés par la Ville de Lausanne en faveur de la prise en considération des besoins des enfants a été reconnu par l'attribution, en 2012, du label UNICEF « Commune amie des enfants ».

Dans ce contexte, la Municipalité a décidé de tester une place de jeux mobile en réponse au postulat de M. Valéry Beaud « Pour une ou plusieurs places de jeux dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne ». Ce concept novateur s'inscrit dans sa volonté de travailler sur la qualité des espaces publics : il permet d'offrir aux familles avec enfants une nouvelle opportunité d'activités dans des endroits inattendus du centre-ville en installant des espaces ludiques temporaires sur des sites qui ne se prêtent pas à la construction de places de jeux traditionnelles. Le nombre de places susceptibles d'accueillir ce container est limité, car il convient de tenir compte de nombreuses contraintes supplémentaires, comme l'accès, les manifestations, etc. Avec cette structure nomade, la Municipalité affirme l'importance qu'elle accorde aux familles, tout en testant de nouvelles pistes pour animer le centre-ville, notamment en période de vacances scolaires.

Avant d'installer le module de jeux L'Akabane à la place Grand-Saint-Jean, la Municipalité a pris soin de réunir toutes les autorisations nécessaires et de contacter le City Management, dont les membres qui siègent au Conseil de fondation ont toujours relevé l'importance de proposer des animations pour enfants devant ou à proximité des commerces, constituant ainsi une halte bienvenue en cours d'achats, et les commerçants situés sur la place.

La Municipalité a également organisé la propreté et la sécurité des lieux en instaurant le passage quotidien d'une équipe de la voirie, tôt le matin et plusieurs passages nocturnes de police. Consciente de l'impact que ce container pouvait avoir sur la visibilité des vitrines des commerçants, il a été veillé à éloigner au maximum L'Akabane de la façade (plus de trois mètres), à maintenir le passage ainsi qu'à minimiser les nuisances.

Une fois le container installé, la responsable du projet a fait le tour des commerçants impactés ainsi que des gérantes de salons de soins (esthétique, podologie) installées dans les étages de l'immeuble n° 2. Les retours étaient mitigés, allant de favorables, certaines personnes se déclarant enchantées de voir arriver une nouvelle animation pouvant amener des clients potentiels, à défavorables, se déclarant dérangées par le bruit à certains moments de l'après-midi, alors que d'autres n'avaient tout bonnement rien remarqué. Le but d'une telle infrastructure étant de susciter une large adhésion, la Municipalité a décidé après trois semaines de déménager la structure à la place de la Louve. Le succès a été au rendez-vous, le module étant très sollicité par les familles de Lausanne ou d'ailleurs et les structures d'accueil. Sa venue n'a généré aucune opposition de la part du voisinage ou des commerçants, et la Municipalité a reçu de nombreux retours positifs. Par la suite, la structure a été posée à Montbenon où elle rencontre un franc succès.

L'Akabane est également désormais sollicitée par divers associations et groupes d'intérêts issus de différents quartiers de la Ville. Il est prévu de l'installer dans les zones commerciales des quartiers ainsi que sur d'autres sites du centre-ville. Une étude approfondie permet de définir la période la plus propice à la pose afin d'éviter d'éventuelles nuisances pour le voisinage. Enfin, une réflexion est en cours pour élargir les groupes d'utilisateurs de l'espace en installant notamment des équipements complémentaires, tels que des bancs, à proximité de l'Akabane.

Par ailleurs, il est prévu de développer un concept de communication autour de L'Akabane en vue d'informer les habitants et utilisateurs concernés en amont, tout en exploitant davantage le capital sympathie de L'Akabane. L'Akabane peut être porteuse d'un message fort en devenant un objet emblématique, symbolisant la dimension de l'enfant dans la ville, ses droits et ses besoins, et s'intégrer ainsi dans un concept à plus large échelle, notamment en vue de la relabellisation « Commune amie des enfants » en préparation, pour 2018.

¹ Rapport-préavis N° 2017/26 « Réaménagement de diverses places de jeux – 3^e étape. Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts "Pour une ou plusieurs places de jeu dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne" ».

L'expérience lausannoise est enfin suivie de près par de nombreuses communes romandes intéressées à reprendre le concept.

La Municipalité est ravie d'avoir déjà donné l'occasion à plusieurs milliers d'enfants d'explorer L'Akabane, en toute sécurité. Cette structure répond clairement à un besoin, comme le montrent toutes les garderies et familles qui ont profité ou profitent de cette nouvelle opportunité de jeux. Au vu du succès rencontré par L'Akabane et des multiples sollicitations émanant d'associations de quartier, de démarches participatives, de commerçants, la Ville a décidé d'acquiescer ce module.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La Municipalité et le City Management peuvent-ils être à l'écoute des commerçants afin de trouver des solutions win-win, dès le départ, et non des conflits ?

Comme indiqué en préambule, la Municipalité a pris soin de réunir toutes les autorisations nécessaires, de contacter le City Management ainsi que des commerçants de la place et de prévoir le passage quotidien d'une équipe de nettoyage, avant l'installation de L'Akabane. Il a été procédé à un bilan de la phase-test qui a conduit à la décision de la pérenniser.

Question 2 : Comment la fondation City Management dont le conseil est constitué de deux membres de la Municipalité justifie-t-elle son implication dans ce projet au regard de sa mission « d'assurer la promotion et le développement du commerce lausannois (...) par toute action visant à améliorer l'accès, la visibilité et la rentabilité des commerces lausannois » ?

Comme indiqué en préambule, la Municipalité a décidé de tester cette place de jeux mobile conformément aux intentions présentées dans le rapport-préavis N° 2017/26 ; la Fondation City Management a été approchée, dans un second temps, en tant que principal représentant des intérêts des commerçants lausannois en matière de promotion et de développement, afin de lui présenter le concept ainsi que les endroits pressentis pour la pose de L'Akabane. Elle a été intégrée dans l'évaluation de son potentiel d'attraction.

Question 3 : La Municipalité considère-t-elle que l'intégration de cette volumineuse construction allemande de style cabine de chantier sur la place Grand-Saint-Jean devant des vitrines en remplacement d'un arbre comme opportune pour favoriser le commerce ?

L'Akabane est un aménagement éphémère qui a pour but d'améliorer l'attractivité de la Ville et d'offrir aux familles avec enfants de nouvelles activités dans des endroits inattendus qui ne peuvent accueillir des places de jeux traditionnelles.

Question 4 : La Municipalité a-t-elle tenu compte de l'usage nocturne de sa lourde construction et des problèmes de salubrité qui en découlent ?

Comme indiqué en préambule, la Municipalité a organisé le nettoyage quotidien et matinal de l'Akabane afin de garantir la propreté et la sécurité du jeu. Elle s'est assurée des passages réguliers du Corps de police et a aménagé le conteneur de manière à empêcher tout usage nocturne. De plus, un système de fermeture sera installé dans le but d'éviter l'accès à L'Akabane durant la nuit.

Question 5 : La Municipalité, d'habitude si prompte à tenir compte de paramètres écologiques, a-t-elle tenu compte des quatre transports en camion jusqu'à Stuttgart, d'au moins trois dépôts et trois enlèvements par grue pour un tel dispositif ?

Ce module n'étant pas disponible en Suisse, il a été fait appel à une entreprise expérimentée et située dans un pays voisin, disposant d'un concept avéré.

Question 6 : La location brute de l'engin a coûté 10'000.-. Voulez-vous nous communiquer le prix total de l'investissement sachant qu'une dizaine de personnes est venue en plus pour déplacer l'objet ?

La location et l'achat sont financés par le biais du préavis N° 2012/52 « Réaménagement de diverses places de jeux, 2^e étape » (rubrique divers). Au vu du succès rencontré par L'Akabane et des multiples sollicitations émanant d'associations de quartier, de démarches participatives et de commerçants intéressés à la voir installée dans leur quartier, la Municipalité a décidé d'acquérir la structure mobile au prix de CHF 42'000.-, la location ayant été déduite du prix d'achat global conformément au contrat de location-vente.

Le travail lié au déplacement du conteneur en ville de Lausanne est effectué dans le cadre des missions de base des équipes d'entretien des différents services de la ville ; jusqu'ici, le démontage et le déplacement de L'Akabane ont nécessité en tout l'implication de maximum quatre à cinq employés de la Ville, sur une journée.

Question 7 : Si l'objectif du dispositif est de favoriser le commerce en ville, comment expliquer qu'il soit positionné en pente à la place de la Louve où les commerces sont quasi inexistantes et non pas à plat sur la place René Auberjonois, face à un magasin de jeux pour enfants et adolescents, qui l'aurait accueilli sans problème et même customisé ?

Comme indiqué en préambule, le nombre de places susceptibles d'accueillir ce conteneur dans l'hypercentre est limité ; la place René Auberjonois en est un exemple emblématique, étant d'une part, trop exigüe, et d'autre part, inaccessible pour un camion-grue. Par ailleurs, la présence d'une légère pente, telle que pour la place de la Louve, ne constitue a priori pas un obstacle à l'installation ou au fonctionnement de ce conteneur. Au contraire, l'implantation de L'Akabane sur cet emplacement qui a fait ses preuves, puisqu'il a déjà accueilli avec succès les balançoires lumineuses, et qui fait face à divers commerces, a contribué à amener plus de vie au centre-ville. Son succès et les nombreux retours enthousiastes en sont la preuve.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 14 décembre 2017.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

